

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLE
M

ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole

du 29 septembre 2025

Pourrait déléguer de signature à **Mme Marie CROUZOUILON**, Directrice en chef de Pôle proximité et environnement et à **M. Jean-Luc MAZEAU**, Directeur général adjoint des services, Responsable du Pôle proximité et environnement à Limoges Métropole.

N° 26547

Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 521-1 et L. 521-10.
M la délibération n°23 du 17 avril 2025 portant délégué d'attribution du conseil communautaire au Président.

CONSIDÉRANT que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux administrateurs généraux adjoints des services et aux responsables de services et que cette délégation peut être étendue aux administrateurs adjoints par l'organe délibérant ou l'exécutif.

CONSIDÉRANT que Mme Marie CROUZOUILON assure les fonctions de Directrice du cycle de l'eau et des espaces naturels au sein de Pôle proximité et environnement.

CONSIDÉRANT que M. Jean-Luc MAZEAU assure les fonctions de Directeur général adjoint des services, Responsable du Pôle proximité et environnement.

ARRÊTÉ


ARTICLE 1er - Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 521-1 du Code général des collectivités territoriales, à Mme Marie CROUZOUILON, Directrice du cycle de l'eau et des espaces naturels, au sein de Pôle proximité et environnement, pour la signature des documents suivants :

- Tout document relatif à la réception ou admission des marchés publics des Directeurs du cycle de l'eau et des espaces naturels.
- Tout bon de commande, y compris sous le logoet KIBOICE, toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre inférieurs à 33 000 € HT des Directeurs du cycle de l'eau et des espaces naturels.
- Demande de renseignements et avis sur les autorisations d'urbanisme de la Direction des espaces naturels.
- Déclaration d'ouverture de commencement de travaux et déclarations de projet de travaux relevant des Directeurs du cycle de l'eau et des espaces naturels.
- Rapports de conformité aux recommandations aux riverains d'eau et d'environnement et tout courrier s'y rapportant dans le cadre d'une vente.
- Courriers de réponses aux demandes, remarques, des réserves dans le cadre des procédures relatives aux transactions immobilières, qu'il s'agisse d'infrastructures administratives locales et de centrales de traitement ou de traitement en élévation.
- Courriers pour la Direction du cycle de l'eau relatif à la prise de rendez-vous, aux projets compensatoires, aux changements de statut.
- Courriers de convocation pour le service public d'assainissement non collectif.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à Mme Marie CROUZOUILON, Directrice et à M. Jean-Luc MAZEAU, Directeur général adjoint des services, Responsable du Pôle proximité et environnement à Limoges Métropole

1 DOCUMENT - Publié le 30 Septembre 2025

 26547.pdf
(.pdf, 323,0 Ko)

 TÉLÉCHARGER